



Ne doutant pas alors que quelque malheur ne se fût introduit chez lui, et peu disposé à faire une résistance qui pouvait lui coûter la vie, à laquelle il tenait encore plus qu'à ses richesses, le juif Salomon éteignit la lampe, et se dirigea dans l'obscurité vers une des portes latérales, comptant, pendant que les voleurs seraient occupés à le piller, aller chercher du secours au dehors et revenir à temps pour les arrêter à leur sortie de la maison. Il n'avait pas un moment à perdre, car déjà il apercevait une lumière brûler à travers les fentes de la porte du milieu. Au même instant, une voix forte d'homme cria :

— Ouvrez !  
Salomon posa doucement la main sur le ressort de la porte de gauche, derrière laquelle la même injonction fut répétée avec un accent le menaçant.

Il ne lui restait plus qu'un moyen de salut, c'était de fuir par la troisième issue ; mais, pour la troisième fois, il entendit retentir ce mot qui le glaçait de terreur :

— Ouvrez !  
Quoique toute chance lui fut enlevée, il hésitait encore, lorsque la voix plaintive de Marthe, sa vieille domestique, se fit entendre :

— Si vous ne voulez être cause de ma mort, mon cher maître, disait-elle, ouvrez, je vous en conjure. C'est mon imprudence, et je me soumettrais à toutes les punitions que vous m'infligerez, c'est mon imprudence qui a donné à ces trois hommes qui vous ont parlé le moyen de s'introduire chez vous. Contre mon habitude depuis plus de dix ans, j'étais sortie ce soir un instant ; lorsque je suis rentrée, ils se sont précipités sur mes pas sans me laisser le temps de fermer la porte de la rue, et le pistolet sous la gorge, ils m'ont forcée de les conduire vers vous, protestant qu'ils ne tiendraient si je refusais et si vous leur échappiez. Je vous demande bien pardon, mais si nous ne venons l'un et l'autre, je consens à vous servir pour rien le reste de mes jours.

— Assez, assez, vieille bavarde, dit un de mes hommes. J'ai répondu : vous n'avez rien de bon à dire, si ce n'est de me louer, ou préférez-tu que nous en fussions les portés ?

Salomon poussa un profond soupir en pensant à ses richesses, si péniblement amassées, et qui allaient lui être ravies en un tour de main, et il fit ce qu'on exigeait de lui. Trois hommes masqués entrèrent dans la chambre. L'un d'eux, celui qui tenait Marthe par le bras, dit au juif :

— Tu vas compter devant nous une valeur en or de trente mille ducats de Haut-Canada.

Trente mille ducats ! s'écria Salomon, plus de trois cents mille francs d'argent de France ! Où voulez-vous que je prenne une pareille somme ?

— La, reprit l'inconnu en montrant du doigt un des coffres-forts. Allons, ne fais pas de façons, et dépêche-toi, car nos sommes pressées. La nuit avance, et il faut qu'au point du jour nous soyons loin d'ici.

— C'est de trente mille ducats seulement que vous avez besoin ? demanda Salomon.

— Je l'ai déjà dit. Pourquoi cette question ?

— Parce qu'il y a peut-être dans ce coffre-fort quelques risales mêlées à cette énorme somme, et j'espère que vous voudrez bien me les laisser ; c'est tout ce que je possède.

L'inconnu se consulta quelque temps à voix basse et dans une langue étrangère avec ses deux compagnons, et dit à ce pauvre homme qui tremblait de tous ses membres :

— Toute réflexion faite, et par précaution, tu compteras cinq mille ducats de plus.

Mais voyant que Salomon, à cette nouvelle demande changé de couleur et était prêt de se trouver mal, il ajouta :

— Rassure-toi, nous ne venons pas ici pour te dépouiller, mais pour te faire un emprunt, et tu recevras en garantie de bonnes et solides valeurs.

Salomon ouvrit de grands yeux ; mais le doute et l'inquiétude reparurent bientôt sur sa physionomie.

— Pourquoi, dit-il, mais si telle est votre intention, pourquoi vous présenter à cette heure et le visage couvert d'un masque ?

— Silence ! Puis ce qu'on t'ordonne et ne demande pas des explications : tu n'en auras aucune.

Le juif mit en devoir de compter la somme exigée, non sans proposer à plusieurs reprises des traites sur différentes places de l'Europe ; mais elles furent toutes refusées : il fallait de l'argent comptant. S'il n'eût été aussi pressé de terminer cette opération usée longue par elle-même, il aurait baissé et rebaisé tendrement chacun des deux qui passaient par ses mains, car il ne croyait guère à la promesse qu'on lui avait faite. L'or était jéré, à mesure qu'il le déposait sur la table, dans une grande cassette en bois de chêne qu'avait apportée un des étrangers. Quand la dernière pile fut encaissée, Salomon se disposait à demander timidement les garanties qu'on lui avait offertes ; mais celui qui portait la parole au nom de tous lui dit d'un ton qui ne souffrait pas de réplique :

— Maintenant, tu vas nous aider à dépecer cette cassette ; une voiture nous attend près de chez toi, et tu y monteras, avec nous.

— Où voulez-vous donc me conduire ? demanda Salomon.

— Je t'ai déjà dit qu'on ne te donnerait aucune explication. Marche, et tais-toi.

— Mon bon maître, s'écria en pleurant la vieille Marthe, mon bon maître, je mourrai de chagrin d'avoir causé votre perte, car évidemment ils vous tuent !

— Votre maître sera de retour, sain et sauf, dans quinze ou vingt jours. Nous le ramènerons de la même manière que nous sommes venus le chercher aujourd'hui. Le soir ou vous entendrez frapper deux coups au marteau de la porte, vous pourrez ouvrir ; ce sera lui que vous recevrez. Allez, la vieille, passez devant et cédez-vous.

Salomon, après avoir mis sous son bras son exemplaire du Talmud, prit une des poignées en fer de la cassette et la descendit avec les trois inconnus, aussi triste, aussi consterné que si on l'avait condamné à porter le cercueil de son père ou de son fils.

A quelques pas de la maison, il reçut les adieux de Marthe. La cassette fut d'abord déposée dans la voiture ; on le fit monter ensuite, et ses compagnons de voyage prirent place, l'un à son côté, les deux autres en face. Quatre vigoureux chevaux les entraînaient au galop. La nuit était si obscure et leur marche si rapide, que Salomon ne put même reconnaître par quelle porte ils sortaient de Hambourg.

Les voyageurs eurent tout le loisir de réfléchir possible d'obtenir le moindre éclaircissement, non que ces trois hommes se fussent imposé un rigoureux silence, mais ils ne répondaient à aucune de ses questions et parlaient entre eux dans une langue que Salomon ne comprenait pas. Au reste, il n'eût pu se plaindre d'aucun mauvais traitement, d'aucun manque de courtoisie. Lorsque le jour fut près de paraître, on le pria poliment de se laisser bander les yeux, afin qu'il perdît toute trace de son passage, et on le prévint que jusqu'au terme du voyage pareille cérémonie serait renouvelée chaque matin. Il fallut se soumettre ; c'est ce qu'il fit sans discussion. Après deux heures de marche, la voiture s'arrêta ; on l'aida à en descendre, et deux hommes le soutenant par ses bras, le firent passer sur une longue planche que son peu de largeur rendait probablement dangereuse à franchir, car ses guides n'avançaient que lentement et avec précaution. C'était à peine, malgré l'appui qu'on lui prêtait, s'il pouvait garder son équilibre sur ce sol moulu auquel le poids de leur corps imprimait une élasticité qui les faisait rebondir comme sur un cercle tendu.

Un air vif, le murmure continu et monotone qu'il entendait autour de lui et une odeur pénétrante de plantes marines, lui apprirent bientôt qu'on procédait à son embarquement. Le bâtiment, soulevé par la marée montante, s'éleva du rivage. Mais à quelle terre devait-il aller ? La traversée, contrariée par un gros temps, dura trois jours et trois nuits. Puis le voyage de nouveau en voiture, et le soir du quatrième jour, au moment où selon son calcul, l'obscurité allait permettre de rendre la liberté à ses yeux, on lui déclara qu'il n'y avait plus loin. Il fut laissé sous la garde d'un de ses compagnons de route, pendant une heure environ ; les deux autres emportèrent la précieuse cassette. Enfin, on vint les avertir qu'on les attendait. Au bout de quelques centaines de pas, et aussitôt qu'une porte se fut renfermée derrière lui, on détacha son bandeau : une lumière éblouissante à laquelle ses regards s'étaient habitués l'éblouit tout à coup, et si fortement que, saisi par une sorte de vertige, il chancela comme un homme ivre et tomba sur le plancher.

2e. PARTIE.

Encore tout étonné de sa chute, et n'osant ni ouvrir les yeux ni se relever, Salomon entendit autour de lui des rires nombreux. Le pauvre homme, la face tournée contre terre, marmottait des prières et récitait de mémoire des passages du Talmud. On le laissa pendant quelque temps donner ainsi la comédie à ses dépens, puis on lui intima l'ordre de se remettre sur ses pieds.

Le juif obéit et promena à droite et à gauche des regards étonnés. Les objets, vagues et confus d'abord, reprirent peu à peu pour lui leur forme et leur couleur. En quel lieu l'avait-on conduit ? Était-il le jonc d'un rêve ? Il se trouvait au milieu d'un salon étincelant du feu des bougies et de l'éclat des dorures et meublé avec la plus grande magnificence. A ses pieds, il vit la cassette ouverte ; Per qu'elle contenait avait été renversé sur une table de marbre. Au coin gauche de la cheminée, où brûlait un brasier ardent, était assise une femme dont la physionomie noble et hautaine annonçait la fermeté et l'habituelle commandement. Près d'elle se tenait, sur un siège moins élevé, un autre jeune plus jeune, d'une beauté accomplie ; en face, un homme d'un âge mûr, d'une figure douce et pleine de bonté, était renversé négligemment dans un grand fauteuil, et s'amusa à flatter de la main un lévrier dont la tête reposait sur ses genoux. Les autres personnages, au nombre de neuf, restaient debout, et il était aisé de voir à leur attitude qu'ils se croyaient obligés envers le maître de ce séjour à plus de déférence et de respect qu'il n'en témoignait ordinairement à un homme qui n'est votre supérieur que par la fortune.

Pour compléter le tableau, il fut ajoint à ces divers individus un enfant âgé de dix ans au plus, remarquable par son épouvantable laidon. Sa tête, d'une grosseur démesurée, ne choquait pas seulement par le manque de proportion avec le reste du corps. Le front était aplati du côté gauche d'une manière bizarre ; le teint de cet enfant était déjà échauffé comme celui d'un homme usé par le travail ou la débâche, ses dents affreuses ; ses bras longs et mal attachés et ses jambes grêles lui donnaient, quand il était assis, quelque ressemblance avec un singe. C'était, à tout prendre, un horrible main, qui, au second coup d'œil, rachatit

ces défauts de conformation par la mobilité expressive et intelligente de ses traits, et par de grands yeux d'une vivacité et d'une éclat extraordinaires.

L'homme qui semblait commander à tous les autres, avant de faire signe à Salomon de l'approcher de la cheminée, se pencha vers un de ceux qui étaient debout derrière son fauteuil, et lui dit à demi-voix, en consultant une liste :

— Vingt chapeaux, n'est-ce pas ? Combien, chacun coûtera-t-il ?

— Dix mille livres.

— Et les bonnets de chasse ?

— A peu près la même somme ; mais le nombre en est plus considérable.

— A ce point, vous êtes sûr de les avoir ?

— Parfaitement sûr.

— Je le crois bien, pensa à part lui Salomon. Une pareille somme pour de tels objets ! Tous ces gens-là sont fous assurément, à moins qu'ils ne se soient devant moi d'un langage convenu entre eux.

On lui présenta un écriin. Il examina les diamans qu'il renfermait, avec l'attention et la sagacité d'un homme habitué à de semblables traites, et déclara qu'il les prendrait en garantie pour le tiers de la somme qu'on voulait lui emprunter. Le marché conclu sur ce point, on soumit successivement à son examen d'autres pierreries, jusqu'à ce que le gag égalât la valeur des trente-cinq mille ducats. L'intérêt fut calculé pour une année, avec la condition qu'on pourrait les retirer par partie ou en totalité avant l'époque fixée. Les clauses de l'emprunt furent dictées par le personnage qui était assis en face des deux femmes. Le même individu exigea de lui un serment solennel qu'il ne parlerait à personne de cette aventure, qu'il ne chercherait jamais à savoir où il avait été conduit, le menaçant en même temps d'une vengeance prompt et terrible s'il manquait à sa parole. Le juif jura sur le Talmud qu'il serait discret, et demanda qu'on lui indiquât l'endroit où il pourrait se reposer, jusqu'au moment où il lui serait permis de se mettre en route. Mais à cette question, son interlocuteur ne répondit que par l'injonction formelle de repartir sur-le-champ et de la même manière qu'il était venu. Malgré ses prières, on lui banda les yeux, et on le fit sortir. Dix minutes après, la voiture qui l'emmenait, lui qui, tantôt, s'éloignait avec rapidité sur l'ordre donné par un homme dont il reconnut parfaitement la voix.

— Ah, s'écria Adolphe-Frédéric, des que le juif est quitte le salon, enfin je vais être roi ! Cet or que la providence m'a prodigué par la France pour payer les factieux. Demain j'aurai raison de leur inséance. Remercions la reine, messeigneurs qui a bien voulu se dépouiller pour assurer ma puissance. En parlant ainsi, il s'avança vers elle et lui baisa tendrement la main.

— Ah ! mon bien-aimée de Prusse, continua-t-il, est plus heureuse que moi ; il commande, et on obéit. On ne l'apas réduit à n'être qu'un fantôme de roi, sans force et sans volonté. Mais patience ! avec l'aide de la providence, et vos bons conseils, messeigneurs, je briserai peu à peu ces indignes entraves. Déjà tout a réussi bien mieux que nous ne pouvions le désirer. De main, à l'ouverture de la séance, la majorité sera chargée dans les trois ordres de la noblesse, du clergé et des bourgeois. Quand aux paysans, je sais qu'il ne faut pas m'inquiéter de leur opinion. Ce sera un coup de foudre pour mes ennemis, et d'autant plus terrible qu'il éclatera à l'improviste, avant que personne ait pu seulement soupçonner nos projets.

Tous les assistants donnant leur assentiment à ces paroles du roi, à l'exception de l'enfant qui hochait la tête d'un air d'incrédulité. Frédéric s'en aperçut et lui dit en souriant :

— Ce n'est point votre avis, à que je vois, Gustave ?

— Dieu veuille, répondit celui-ci que votre majesté ne se trompe pas, et que son secret soit bien gardé !

— Pourquoi, demanda le roi, supposez-vous qu'il en sera autrement ?

A. Continuer.

LE MARI DU PEUPLE.

MONTREAL, 10 JANVIER 1838.

DERNIERS PAGES. Londres, . . . . . Nov. Liverpool, . . . . . do 8. Paris, . . . . . do 4. Hambre, . . . . . do 3. New-York, . . . . . Dec. 23.

DESTRUCTION DU BATEAU-A-VAPEUR LA CAROLINE.

Depuis trois à quatre jours, il n'est question ni, et sans doute dans tout le voisinage et dans toute l'Amérique, que la destruction d'un bateau-a-vapeur portant le nom de Caroline, qui a été pris et brûlé par les constitutionnels du Haut-Canada dans le port Américain de Schlosser. Nous donnons ici la version des journaux Américains à cet égard, mais nous nous hâtons en même temps de prévenir nos lecteurs que, comme tout ce qui sort de cette source, le style rempli de faux-sens et représente les choses tout autrement qu'elles ne sont. Les Américains qui depuis longtemps cherchent un prétexte pour rompre avec les Canadiens qu'ils se flattent seulement de réduire avec facilité

voudraient faire envisager cet acte comme une affreuse violation des traités existants entre les deux nations, comme un crime atroce qui demande toute la vengeance du gouvernement Américain.

Si l'on doit les en croire, la Caroline avait les dispositions et les occupations les plus paisibles ; elle appartenait à un citoyen Américain et se tenait fort tranquillement dans le port de Schlosser, lorsqu'elle fut attaquée par les *torés* du Haut-Canada, et tout ce qu'il y avait à bord d'hommes inoffensifs et sans armes fut massacré ou lancé dans la chute de Niagara. Voilà, certes, qui est fort et qui ferait des bretons de véritables pirates, de cruels écumeurs de mer, des hommes dignes de l'exécution universelle.

Mais voyons maintenant le revers de la médaille, écoutons ce que disent les personnes même qui se trouvaient à bord. Trois des hommes qui faisaient partie de l'équipage ont donné des affidavits qui détruisent singulièrement toute la pathétique histoire des journaux Américains. D'abord, cette Caroline si paisible et d'occupations si tranquilles n'était occupée depuis quelques jours qu'à transporter des vivres, des munitions de guerre, des armes et des volontaires du rivage Américain à l'Isle où se trouvent McKenzie et les rebelles. Ce soir là même elle avait fait trois voyages précipités à cet effet. 2o. Il paraît que, loin d'être la propriété d'un Américain, la Caroline avait été vendue aux rebelles et leur appartenait en propre, elle affectait toujours de porter un pavillon britannique et rien ne pouvait la désigner comme un bâtiment Américain. 3o. La majeure partie de son équipage se composait de sujets britanniques révoltés ; sur les trois prisonniers faits à bord deux sont des sujets bretons du district de Gore, enrôlés par Duncombe sous l'étendard de la rébellion. Enfin, ce qui témoigne encore mieux des intentions pacifiques de l'équipage de ce navire, c'est qu'il y avait à bord trente hommes armés de pied en cap et un canon, et que ce fut de son bord que fut tiré le premier coup sur les bretons, avant que ceux-ci fussent montés à l'abordage ou eussent donné aucune preuve qu'ils avaient intention de s'emparer de la Caroline.

Un des trois dépositaires assermentés est un Américain de naissance ; il déclare positivement que le steamboat appartenait aux patriotes de l'Isle, et que le soir même de la capture du bateau le capt. leur avait dit : « dormez bien cette nuit, car demain nous aurons force ouvrage. »

Avec tous ces faits devant les yeux, il nous est permis d'envisager la destruction de la Caroline sous un point de vue un peu différent de celui sous lequel nos voisins la voient et cherchent à la faire voir au public.

Il est assez singulier d'entendre maintenant les Américains parler de neutralité, de les entendre se réclamer sur les obligations qu'elle impose et accuser les loyaux du Haut-Canada de l'avoir violée. Il faut toute l'effronterie et toute la mauvaise foi de nos excellents voisins pour faire tenir un pareil langage après la manière dont eux-mêmes se sont comportés et ont gardé cette neutralité sur laquelle ils affectent de se mentir aujourd'hui si stricts.

Comment oser-ils parler de neutralité, ces hommes qui depuis que la rébellion a éclaté dans nos provinces n'ont cessé de donner publiquement et en particulier tous les encouragements possibles aux rebelles, qui leur ont fourni des armes, des vivres, des munitions, de l'argent, qui ont fait publiquement des assemblées pour exprimer toute la part qu'ils prenaient aux criminels efforts des révoltés, et qui ont encouragé tous les déserteurs et les vauriens de leur pays à venir se joindre à la canaille du nôtre pour inquiéter notre gouvernement ? Comment oser-ils parler de neutralité, après être entrés eux-mêmes à main armée sur le territoire britannique, en compagnie des rebelles qui ont été si honteusement défaits par la brave milice de Mississipi Bay ? Comment oser-ils parler de neutralité, lorsque leurs gouvernements ont encouragé tous les efforts de la rébellion, et souffert qu'un de leurs excellents citoyens, un homme qui sort de l'école militaire du gouvernement américain vienne prendre le commandement de l'armée rebelle qui se trouve sur Navy Island et enrôle publiquement des Américains sous ses traites drapées ? Comment surtout la presse américaine ose-t-elle parler de neutralité, lorsqu'elle a encouragé de toutes ses forces les entreprises de nos rebelles et qu'elle a menacé notre gouvernement d'une intervention américaine, s'il osait faire justice des coupables pris les armes à la main et en rébellion ouverte ? En vérité nos voisins ont bonne grâce à parler de neutralité !

Serait ce donc à dire que toutes les obligations de neutralité seraient de notre côté et que les Américains en seraient entièrement dispensés ? Serait-ce à dire que nos voisins auraient le droit de commettre contre nous toutes les offenses possibles, et que nous tranquilles et simples victimes, nous devrions nous laisser égorger comme des agneaux et tendre le cou aux Américains en les remerciant de la peine qu'ils prendraient de nous égorger. La partie ne serait pas égale et serait par trop avantageuse à Jonathan.

Nos voisins qui ont trouvé fort simple de se joindre à la rébellion de quelques sujets britanniques, de les soutenir de tout leur pouvoir et de les aider par tous les moyens possibles trouvent très extraordinaire que les constitutionnels du Haut-Canada aient eu l'imperfection de détruire un bateau à vapeur appartenant aux rebelles et qui était continuellement occupé à leur porter des munitions de bouche et de guerre et des renforts de volontaires. Nous regrettons que le sang ait coulé dans cette affaire, mais la destruction du bateau n'était que justice et il est seulement à regretter qu'elle n'ait pas eu lieu plutôt.

Nos voisins nous menacent maintenant de la guerre ; Eh ! bien, si la guerre leur plaît, qu'ils la fassent et l'on verra avant longtemps lequel des deux peuples sera le premier à s'en repentir amèrement. L'Angleterre saura montrer aux Belliqueux Yankees ce que c'est que de se jouer à elle, et quant à notre territoire, il porte encore assez de bras loyaux pour le défendre pendant cet hiver contre les agressions étrangères.

Il est impossible de supposer que le gouvernement américain puisse désirer une guerre où il a tout à perdre et rien à gagner, une guerre qui ruinera son commerce et détruira sa marine marchande, et cependant, d'après sa conduite, on dirait qu'il la recherche ; car depuis le commencement des troubles le gouvernement américain s'est aussi mal comporté que ses sujets des frontières et a montré une négligence et une apathie qui ne peuvent s'expliquer que par de mauvaises intentions ou par le manque de pouvoir.

Le gouvernement Américain sait maintenant ce qu'il a à faire, il sait que les bretons ne se laisseront pas impunément attaquer et harceler, c'est à lui à considérer ses intérêts et à décider s'il veut la paix ou la guerre, peu nous importe quel parti il choisira. Tout ce que nous pouvons lui dire c'est qu'il est dans un grand erreur s'il compte sur la coopération d'une partie des Canadiens en cas de guerre. Nous sommes assurés que ceux mêmes de nos compatriotes qui avaient été égarés par Papineau ne seraient pas les derniers à prendre les armes pour repousser une invasion d'hommes dont ils auraient tout à craindre et rien à espérer.

DESTRUCTION DE LA CAROLINE.

Les nouvelles des frontières de l'ouest sont de la nature la plus pénible. Des rapports officiels et particuliers démontrent que le bateau-a-vapeur Caroline, dont les propriétaires sont à Buffalo et qui contenait 38 citoyens des Etats-Unis, fut attaqué tandis qu'il était amarré au quai de Schlosser, port sur la côte américaine de la rivière Niagara, et l'on dit que ceux qui ne purent échapper furent massacrés, au nombre de treize, furent massacrés. Il fut alors poussé dans le courant du Niagara et lancé par dessus la chute avec douze personnes soit tuées ou blessées à bord. Mr. Durfee, marchand de Buffalo fut trouvé mort sur le quai à Schlosser. L'ouvrage fut commis par les forces britanniques stationnées à Chippawa, et l'on dit, sous le commandement de Mr. McNab, orateur de la chambre d'assemblée du Haut-Canada.

« Un rapport sur ce très malheureux événement fut communiqué au gouverneur Marcy, par une dépêche du Procureur du district des Etats-Unis à Buffalo, reçue par express. Curieux de connaître ce qui se passait, nous avons obtenu les détails suivants, qui sont confirmés par les rapports officiels, qui consistent dans l'affidavit du cap. Appleby, qui commandait le bateau-a-vapeur, et par ceux des neuf autres personnes. »

« H. W. Rogers, Secy. Procureur du District, annonce que toute la frontière était en commotion, et qu'il était à craindre qu'un récent aux armes n'eût lieu, pour venger cette flagrante invasion de notre territoire ; mais que tous les efforts seraient faits pour prévenir un semblable mouvement. Il est à espérer, nonobstant le sentiment naturel et l'excitation, que tous les pas qui conduiraient à une revanche, de la part des citoyens Unis, seront évités, et qu'il sera pris par les autorités constitutionnelles, de promptes mesures pour faire une investigation ainsi que pour obtenir un reddressment. »

« Nous ne doutons point que l'outrage ne soit promptement désavoué par les autorités britanniques, et que les coupables ne soient amenés à justice. »

Le Caroline était commandée par le cap. Gilman Appleby, de Buffalo, et appartenait à Win. Wells, de la même ville. Il arriva à Schlosser à 3 heures dans l'après midi, de Black Rock. Avant d'être touché à Navy-Island. Entre ce temps et la brune, le bateau fit deux voyages à Navy-Island, et à six heures du soir il fut attaché avec des chaînes au quai de Schlosser. L'équipage et les officiers du bateau étaient au nombre de dix ; et dans le

cours de l'après-midi, 23 individus, tous citoyens des Etats-Unis, vinrent à bord et demandèrent la permission d'y rester toute la nuit, attendu qu'ils ne pourraient avoir de logement dans les tavernes. Cette requête fut accordée et les passagers ainsi que l'équipage se retirèrent dans l'intérieur du bâtiment, excepté ceux qui étaient nécessaires pour garder toute la nuit.

A environ minuit, le capitaine fut appelé et informé par l'un des gardes, que plusieurs bateaux remplis d'hommes, s'approchaient de la Caroline, par la rivière, et il donna immédiatement l'alarme, mais avant qu'il fut capable de gagner le pont, le bâtiment fut abordé par 70 à 80 hommes armés qui commencèrent une furieuse attaque sur l'équipage et les passagers sans défense ! Les cris des assaillants étaient affreux et entremêlés d'imprécations : « ne faites aucun quartier : tuez tout ! semblait les mots de ralliement. Le bâtiment fut abandonné sans résistance, les seuls efforts faits par les passagers et l'équipage n'étant que pour échapper au massacre. Immédiatement après le massacre, on mit le feu au bâtiment, on lui fit quitter le bassin, on le poussa dans le courant de la rivière, on l'abandonna et bientôt il s'engloutit dans la chute du Niagara. Le capitaine Appleby, ayant fait des recherches diligentes, ne fut capable de retrouver que 21 des personnes qui étaient à bord du bâtiment au moment de sa capture ; l'une d'elles, Anus Durfee, de Buffalo fut trouvée morte sur le quai d'un court de fusil dans la tête. Jus. H. King et le capitaine C. F. Harding, furent sérieusement, mais non mortellement blessés, et le capitaine Appleby le fut légèrement. Le capitaine et trois autres furent saisis sur le bateau, et transportés par terre dans la cité de Buffalo. Immédiatement après que le bâtiment eut été poussé dans le courant de la rivière, des signaux furent découverts sur la côte du Canada, près Chippawa, et quand les bateaux assaillants atteignirent la plage voisine, des honras furent entendus dans cette direction. »

« Les personnes qui attestent ces faits, entre le capitaine Appleby, sont : C. F. Harding, Jos. H. King, J. H. Smith, Wm. Seaman, Wm. Kennedy, Wm. Wells, John Lequard, Sylvanus Staring, et John C. Haggerty. »

« Les Sheriff's d'Erie et de Niagara ont appelé la milice de leurs comtés respectifs pour garder la frontière et prévenir toutes déviations ultérieures. »

Ce qui suit est le message spécial envoyé par le gouverneur de l'Etat de New-York à la législature de cet état. On verra qu'il a été écrit sous les fausses impressions des nouvelles défilées par les journaux Américains. Nous aimons à croire que le gouvernement canadien de son lorsqu'il aura sous les yeux les informations plus véridiques. Au reste ce message est tout-à-fait insignifiant.

MESSAGER SPECIAL.

A la Législature.

« Je reçois hier soir, après que mon message annuel eût été préparé, la nouvelle d'un événement que je ne suis de vous communiqué. Le territoire de cet Etat est envahi, et quelques uns de ses citoyens ont été tués par la force armée de la province du Haut-Canada. Par les documents qui accompagnent cette communication, on apprécie que le bateau-a-vapeur Caroline, appartenant à l'un de nos citoyens, tandis qu'il était amarré au quai de Schlosser, sur la rivière Niagara, dans les limites de cet état, dans la nuit du 29 décembre dernier, fut saisi par force, par un parti de 70 ou 80 hommes armés, dans des bateaux qui vinrent et retournèrent des côtes Canadiennes. L'équipage et les autres personnes égarés dans ce bateau-a-vapeur, montant à 33 hommes, furent soudainement attaqués à minuit après qu'ils se furent retirés dans l'intérieur pour se reposer et probablement que plus d'un tiers d'entre eux furent inhumainement massacrés. Le bâtiment fut détaché du quai au point de vue de la chute de la rivière, et le lendemain matin, il fut poussé par dessus la chute de Niagara. Douze des personnes qui étaient bord furent tués, et l'on dit que quelques autres furent tués par les envahisseurs dans l'ascension du bâtiment par le haut de la cascade. L'un de ceux qui échappèrent au bâtiment fut tué sur le quai et plusieurs autres furent blessés. »

« Je puis vous assurer que les autorités, et seulement de cet état mais des Etats-Unis, ont une sollicitude inquiète à maintenir les relations de paix et de stricte neutralité avec les provinces britanniques du Haut et du Bas Canada, en tout temps, depuis le commencement des troubles civils qui s'y sont passés, et ont, sous tous les rapports, fait ce qu'elles devaient faire pour soutenir ces relations. La circonstance à laquelle je viens de faire allusion est un outrage qui n'a été provoqué par aucun acte fait ou devoir négligé par le gouvernement de cet état de l'Union. S'il paraissait que ce bâtiment fut destiné à l'usage de notre territoire et pour la destruction des vies de nos concitoyens. »

« Le gouvernement général est investi du maintien de nos relations étrangères ; il procédera, sans aucun doute, les mesures nécessaires pour redresser les torts et soutenir l'honneur de notre pays. »

« Quoique je n'aie reçu aucune information officielle du fait ; j'ai de bonnes raisons de croire que les autorités locales de cet état ont pris des moyens prompts et efficaces, non seulement pour protéger notre sol contre toute invasion ultérieure, mais pour réprimer avec une mesure de revanche et d'agression que nos citoyens pourraient résoudre d'adopter, sans l'impulsion de sentiments profondément excités ; et que la milice patriotique, dans le langage de la scène de l'outrage, a été activement à l'appel qui lui a été fait à cet effet. »

« Il sera probablement nécessaire pour le Etat de mettre sur pied la force militaire pour la protection de nos citoyens et le maintien de la paix jusqu'à ce qu'une opportunité se soit donnée au gouvernement général d'intervenir et ses pouvoirs. Dans cette circonstance, j'appréhende qu'il ne devienne nécessaire, pour vous, de pouvoir, par une loi, pour le paiement et le maintien de telles forces et l'exécution pourra requérir. »

Je recevrai sans doute, dans peu de temps, les informations officielles de ce que les autorités locales ont fait...

Pour l'Ami du Peuple

St. André, 1er Janvier, 1838. M. L'ÉDITEUR Dans votre papier du 23 déc. dernier, il se trouve une communication qui vous est adressée...

Après cette digression sur l'auteur, je commencerai à désigner les diverses faussetés qu'il a avancées...

Après cette digression sur l'auteur, je commencerai à désigner les diverses faussetés qu'il a avancées, et d'abord je dis que tous les volontaires de St. André à l'exception de la compagnie de M. Masson...

Il n'est pas vrai non plus que les volontaires se répandirent partout aux environs dans la campagne pillant et brûlant à leur discrétion...

Je dirai encore sans crainte d'être contredit que tous les habitants que les volontaires rencontrèrent reçurent ordre des officiers de retourner dans les bois...

Ni les volontaires de St. André, ni ceux de Chatham et. n'avaient aucun grief contre les habitants de St. Benoit...

Il est absolument faux que le commandant des forces ait envoyé deux compagnies et de la cavalerie contre les volontaires de St. André...

Voici la liste de tous les prisonniers détenus dans la prison de cette ville sous accusation de haute trahison...

André Ouimet, Amable Simard, George De Boucherville, Charles A. Leblanc, François Tavernier...

Les faits louables rapportés comme ayant été faits par M. Shaw, Wray et Coffin ont eu des imitateurs parmi les volontaires de St. André...

Voici la liste des officiers de l'association pour l'année suivante. Hon. P. McGill président, Dr. Robertson et J. Molson vice-président...

Le Canadien du 5 contient ce qui suit relativement à ce que nous avons dit au sujet de l'avancé fait par M. Lafontaine...

Si nous étions près de l'éditeur du Canadien nous ne prendrions peut-être pas de peine pour répondre à ses impertinences...

Nous aimerions bien à savoir ce que le greffier en loi de M. Papineau peut avoir à dire contre "vérité et la droiture des éditeurs de l'Ami du Peuple"...

Voici la liste de tous les prisonniers détenus dans la prison de cette ville sous accusation de haute trahison. Le nombre est de 205, dont 10 sont membres du parlement...

André Ouimet, Ulrique Robillard, Amable Simard, Ambroise Brunel, George De Boucherville, Alexandre Fournier, Charles A. Leblanc, Jean Bié Dumouchel, François Tavernier, Joseph Robillard, J. F. Bossu Lionais, Jean Bié Dumouchel, I. M. Y. Ger, M. P. P. Nérée Lanotte, Benj. Poiré, Nérée Lanotte, Marie Ladouecur, André Lacroix, Timothé Clement, A. E. Hardy, Hylaire Desjardins, Eusebe Duracher, François Aubry, François Lemire, Michel Gratton, J. Chicou Duvert, François Malette, Antoine Barsolou, Joseph Bouchamps, T. Chénier, Augustin Monnette, C. S. Chénier, M. P. P., Pierre Claud Phœneuf, Joseph Danis, Dr. J. Dorion, M. P. P., Pierre Claude Phœneuf, Anselme L'Espagnol, Louis Mogee, Charles Larueud, François Larueud, George Dillon, François Grignon, Charles Guin, Paul Desjardins, Louis Chapdelain, Michel Aubrie, Hippolyte Chapdelain, Magdeleine Guindon, Denis Pelouquin Felix, Edouard Major, J. S. Laroque, Joseph Malheur, J. B. Senechal, Michel Vieloulet, Felix Lussier, Louis Valquet, L. Lacoste, M. P. P., Félix Cardinal, Hylaire Desjardins, Pierre Amiot, M. P. P., J. F. Labrie, Charles Cabana, Nicholas Rolland, Charles Champagne, J. B. Arcand, Antoine Laplante, Pierre Grémier, Olivier Beauchamp, Stanislas Grouheire, Leon Marie, Pierre Fute, Moise Tretier, Marie Denis, Alaire Gâteau, Augustin Laurent, Louis Bourdon, J. Bte Chartrand, Amable Douais, Wm H. Scott, M. P. P., Gideon Pinsonneau, Louis Courtois, J. Pinsonneau, Toussaint Langlois, Toussaint Brunelle, Joseph Normandin, Hippolyte Moget, John Thompson, Stanis Roy, Pierre Bourgoin, Hercule Dumouchel, Dr. Henry A. Gaurin, Louis Deslorer, R. S. M. Bouchette, Gérald Deslorer, Dr T. Kimber, Edouard Vilare, Rodolphe Desrivieres, Modeste Roy, S. Marchessault, Canille Dumouchel, J. B. Langueud, Pierre Marie, Louis Dagon, Charles Lemoina, Alexandre Noel, Joseph A. Berthelot, François Lafond, Jacques Dubouat, A. Pinsonneau, William Gibson, David Roy, Benjamin Lefebvre, Louis Duchaine, Henri Donohue, J. P. Boucher, Bellefleur, Fr. Desjardins, Charlesbois, Fr. Desjardins, Nérée Valois, Louis Tremblay, Michel Barrière, Louis Tremblay, Toussaint Dufresne, Pierre Chevillier, Alexis Richard, William Whitlock, Constant Gauthier, François Mignault, Pierre Langueud, Capitaine Brault, Laurent Trudeau, Hector Barasoul, Toussaint H. Godda, A. B. Papineau, M. P. P., Francis Borneuf, J. J. Girouard, M. P. P., Celsatin Parent, A. B. Vialat, Dr W. Alfred Nelson, Pascal Bourbonnière, Pierre Roberge, François Marchessault, Olivier Roberge, Dr A. P. L. Conroy, Eusebe Blanchette, Joseph A. Morin, Charles Blanchette, Pierre Casavant, J. B. Tetreau, Joseph Desmaray, Thos. Marchessault, Martial Major, Alexandre Daigle, Augustin Labelle, Jacques Supranant, Paschal Tesser, François Dumelle, Sidore Dionne, Thomas Robert, François Dionne, Jean Bte, Yarchostang, Placide Dionne, Jacques Claude, Timothé Lamoureux, Olivier Rochon, Dr François C. Duvert, François Desjardins, J. T. Drolet, M. P. P., Flavien Desjardins, Baptiste Lussier, Meisire A. M. Blanchette, Joseph Gariépy, Augustin Lauzon, Jean Bte Lafuciva, J. Germe dit Carrier, Jean Latoche, Petit Lafleur, Joseph Desvoys, Luc Auger, Séraphin Lussier, Antoine Leclair, Félix Lussier, B. Sauvé dit Laplante, André Chénier, J. Faure dit Bôgre, Richard Hubert, Pierre Lefevre, François Xavier Hubert, François Charrette, François Xavier Hubert, Luc H. Masson, Timothé Souplere, Damien Masson, Eustache Souplere, Jean Bte Bousquet, Louis Marchand, François D'Aouast, Charles Mongeon, François Renaud, C. S. Gigon, Epuramin Knight, M. P. P.

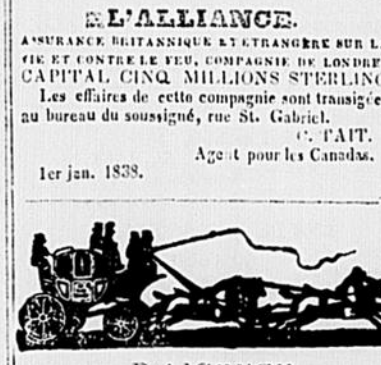
Mouvements Militaires. Le 32e est parti pour le Haut-Canada. On nous dit que vu la douceur du temps il pourra faire presque toute la route en bateau à vapeur...

NAISSANCE. En cette ville, le 5 courant, Madame Hamilton, a mis au monde un fils. A St. Eustache, le 4 courant, la dame de Dr. O'Doherty a mis au monde une fille.

DECES. A Bécaucourt, le 29 décembre, dame M. Julie Wolf, épouse de M. Paschal Pepin, Notaire Public, âgée de 27 ans et 5 mois, après une longue et pénible maladie.

VENTE PAR LE SHERIF. VENTEDITION EXPONAS. MONTREAL, le 23 Janvier, 1838. JACQUES GUILLET, LAUME VALLEE, Notaires, ont été chargés par le District de Montreal, d'écarter testamentaire de feu Joseph Corbelles dit Chevalier...

L'ALLIANCE. ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES. CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. Les affaires de cette compagnie sont transigées au bureau du sousigné, rue St. Gabriel.



DILIGENCE. LIGNE ROUGE. DE MONTREAL A QUEBEC, faisant la route en deux jours. Les Soussignés prennent la liberté d'annoncer au public, que la Ligne de Diligences Rouges partira de Montreal et de Québec, tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI matin, à SIX heures. Les conducteurs sont des personnes sur lesquelles on peut compter et qui feront leurs efforts pour rendre les voyageurs confortables.

AVIS. Le public est par le présent avis, prévenu de ne rien avancer à Olivier Benjamin Vallée, ou quelque prétexte que ce soit, avec un ordre écrit de moi ou du Dr. Vallée.

NOTICE. Une notice a été publiée à traduire un ouvrage de M. Olivier Benjamin Vallée, traduit par M. Dr. Vallée.

AVIS AUX AUVERGISTES. BUREAU DES GREFFIERS DE LA PAIX. Montréal, le 21 décembre, 1837. VIS PUBLIC est donné par ces présentes, que les Magistrats de la Ville ont, suivant résolution adoptée à l'unanimité ce jour'hui, Révélé, de réduire matériellement le nombre des LICENCES DES AUVERGISTES, pour la Ville et l'arrondissement de Montréal, pour l'année suivante.

NOUVEAU AVIS AUX AUVERGISTES ET TENEURS DE TAVERNES. BUREAU DU GREFFIER DE LA PAIX, Montréal, 23 déc. 1837. Une Session Spéciale de la Paix tenue par les magistrats, ce jour'hui, il a été unanimement résolu que nulle demande pour une licence de taверniste ne sera reçue ou admise, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un affidavit du requérant, affirmant qu'il n'a été tenue aucune assemblée séditieuse ou révolutionnaire dans sa maison, qu'il n'a jamais appartenu à une association appelée "Les Fils de la Liberté" ou à une association part dans les assemblées de cette association, et qu'il n'a pas appartenu à un comite central et permanent ou à aucune de ses branches et n'a assisté à aucune assemblée de ce comite ou de ses branches.

AVIS PUBLIC. Le public est par le présent avis, prévenu de ne rien avancer à Olivier Benjamin Vallée, traduit par M. Dr. Vallée.

HIDGE ET LYMAN, AGENTS POUR Les Pilles de Vie et Phosphor Bitters de Moffatt.

REMARQUES GENERALES. Ces médicaments sont connus et appréciés depuis longtemps, pour leurs effets extraordinaires et leur efficacité immédiatement rendant à une santé parfaite les personnes atteintes de presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est exposé.

Le propriétaire se réjouit des facilités fournies par la diffusion universelle de la presse quotidienne, pour faire connaître et mettre à la portée de tous les individus de la société les "Pilles de Vie végétale".

AVIS PUBLIC. Les Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnois" avec le privilège de faire et exécuter un chemin à lisses.

AVIS PUBLIC. Le public est par le présent avis, prévenu de ne rien avancer à Olivier Benjamin Vallée, traduit par M. Dr. Vallée.

AVIS PUBLIC. Les Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnois" avec le privilège de faire et exécuter un chemin à lisses.

AVIS PUBLIC. Les Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnois" avec le privilège de faire et exécuter un chemin à lisses.

AVIS PUBLIC. Les Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnois" avec le privilège de faire et exécuter un chemin à lisses.

AVIS PUBLIC. Les Soussignés demandent à la Législature de cette Province, dans sa prochaine session, un acte pour incorporer sous la dénomination de "Compagnie du Chemin de Fer de Beauharnois" avec le privilège de faire et exécuter un chemin à lisses.

